

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VENDREDI 5 AVRIL, à 16 h 05, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en DEUXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 32).

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 16 h 55, au rapport n° 24/2-001), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christelle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Yassine MANGROLIA	à partir de son départ, à 17 h 56, au rapport n° 24/2-012	par Marie-Anick ANDAMAYE
Karel MAGAMOOTOO		par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Érick FONTAINE		par Gérard CHEUNG LUNG
Raihanah VALY	pour toute la durée de la séance	par Jacques LOWINSKY
Nouria RAHA		par Alexandra CLAIN
Audrey BÉLIM		par Geneviève BOMMALAIS
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Jean-Pierre HAGGAI

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Jean-Max BOYER a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l'/ du)	rapport n°
- Gérard FRANÇOISE	délégués / CINOR	SODIPARC	24/2-004
- Jean-François HOAREAU			et 24/2-005
- Jean-Alexandre POLEYA	délégués / ville		
- Virgile KICHENIN			
- Jean-Pierre MARCHAU			
- Christelle HASSEN	présidente d'honneur	ARCHÉS-OI	24/2-011
- Éricka BAREIGTS	(présidente) maire de Saint-Denis	MLN	
- Jacques LOWINSKY	(président délégué) délégués / ville		
(1) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	partenaire	CÉVIF	
- Geneviève BOMMALAIS	parente	ASD	
- Marie-Anick ANDAMAYE	parente	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
(2) <i>Érick FONTAINE</i> (mandataire : Gérard CHEUNG LUNG)	délégué / ville	SHLMR	24/2-014

CINOR  
SODIPARC  
ARCHÉS-OI  
MLN  
ARCV  
CAP  
CÉVIF  
ASD  
BCD  
OMS...

Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
Société dionysienne de Gestion des Équipements  
Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien  
Mission locale Nord  
Association réunionnaise des Centres de Vacances  
Club Animation Prévention  
Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales  
Archers de Saint-Denis  
Basket Club dionysien  
Office municipal des Sports de Saint-Denis

(1)  
et élu(e) absent(e) / représenté(e)  
(2)

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

**OBJET**            **Réalisation de l'Académie des Camélias**  
Protocole transactionnel avec l'entreprise titulaire du marché de travaux de gros oeuvre (lot 2)

---

En février 2017, la ville a lancé une procédure adaptée pour l'aménagement du cœur de quartier des Camélias et pour la réalisation de l'équipement « Académie des Camélias » - lot 2 : gros oeuvre.

Le marché (M17169) a été attribué à la société LEON GROSSE pour un montant de 1 040 000,00 € HT. Le marché a été notifié le 15 juin 2017 passé pour une durée de cinq mois y compris deux semaines de préparation.

En cours d'exécution du marché, deux avenants ont été passés :

- avenant n° 1

▪ montant HT	1 127 165,92 € ;
▪ taux de la TVA	8,5 % ;
▪ montant TTC	1 222 975,02 € ;
▪ écart	8,38 % ;

- avenant n° 2

▪ montant HT	1 161 736,18 € ;
▪ taux de la TVA	8,5 % ;
▪ montant TTC	1 260 483,76 € ;
▪ écart	11,71 %.

Or, en cours d'exécution du chantier, le contexte avec les riverains proches du site était difficile. Des manifestations ont été organisées par ces derniers afin de bloquer les issues du chantier et l'occupation du site pendant deux jours, soit les 8 et 9 novembre 2018.

Suite à ces manifestations, un contexte d'insécurité s'est installé. Il a été demandé au titulaire de procéder au nettoyage du chantier et d'assurer la sécurité du site bien au-delà du 13 janvier 2019, date à laquelle les clôtures aurait dû être retirées.

Le gardiennage avec le maintien des clôtures a ainsi duré du 13 janvier 2019 au 31 janvier 2020.

Les circonstances ci-dessus revêtent ainsi le caractère d'imprévisibilité indiqué au 3° de l'article L. 6 du Code de la Commande publique.

Cependant, les conditions du marché ne pouvant faire l'objet de modifications, il est proposé d'indemniser le titulaire du fait de la charge extra contractuelle exceptionnelle rencontrée.

Les charges sont décomposées comme suit :

Désignation	Cout HT	TVA	Cout TTC
Nettoyage après interruption du chantier dû aux blocages des issues Traitement des déchets	2 103,00 €	8,5 %	2 281,75 €
Gardiennage du 13 janvier 2019 au 31 janvier 2020 Clôture de chantier WC chimique de février à juin 2019 Branchement EDF Entretien des clôtures	36 594,00 €	8,5 %	39 704,49 €
Installations électriques comprenant une armoire en pied de transformateur, des poteaux et buses, 200 ml de câbles, une armoire générale et une armoire secondaire	12 480,00 €	8,5 %	13 540,80 €
TOTALUX	51 177,00 €	8,5 %	55 527,05 €
IMPACT par rapport au montant final du marché	4,40 %		

Afin de prévenir tout contentieux et de préserver les deniers publics, tout en permettant l'indemnisation du titulaire pour les prestations réalisées, les parties ont souhaité se rapprocher pour formaliser un accord amiable, dans le respect de leur intérêt et après concessions réciproques.

Il a ainsi été convenu que l'indemnisation des prestations effectuées par le titulaire et non encore réglées à ce jour se ferait sous la forme d'une transaction en application des articles 2044 et suivants du Code civil.

Dans un souci de concessions réciproques, les parties ont toutefois convenu, d'un commun accord, que le montant de l'indemnité versée par la ville à la société Léon Grosse serait limité à la somme de 47 000,00 € HT.

Je sou mets donc à votre approbation le protocole transactionnel à passer entre la ville et la société Léon Grosse pour un montant de 47 000 € HT dont vous trouverez le projet en annexe.

Par conséquent, je vous demande :

- d'autoriser la transaction avec la société Léon Grosse concernant les prestations de nettoyage, de gardiennage et d'entretien de la clôture du chantier et les frais d'électricité y afférents prévues au marché M17169 correspondant aux charges extra contractuelles à hauteur de 47 000,00 € HT ;
- d'approuver les termes du protocole transactionnel joint en annexe ;
- de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à signer ce protocole ainsi que tous les actes y afférents.

**OBJET**      **Réalisation de l'Académie des Camélias**  
Protocole transactionnel avec l'entreprise titulaire du marché de travaux de gros oeuvre (lot 2)

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 24/2-024 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Fernande ANILHA - 5ème adjointe de quartier au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### **ARTICLE 1**

Autorise la transaction avec la société Léon Grosse concernant les prestations de nettoyage, de gardiennage et d'entretien de la clôture du chantier et les frais d'électricité y afférents prévues au marché M17169 correspondant aux charges extra contractuelles à hauteur de 47 000,00 € HT.

#### **ARTICLE 2**

Approuve les termes du protocole transactionnel joint en annexe.

#### **ARTICLE 3**

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer ce protocole et tous les actes y afférents.

<b>MÉMOIRE DE RECLAMATION</b>
<b>suite aux Incidences de l'augmentation du délai de réalisation des travaux TCE et du blocage du chantier par les riverains</b>

**1.1. Interruption et blocage du chantier par les riverains les 8 et 9 novembre 2018**

Suite à des manifestations des riverains bloquant les issues du chantiers et l'occupation du site pendant plusieurs semaines il a été demandé à la reprise un nettoyage général voir CR du 06/11/18 en pièce jointe (1).

Désignation	Unité	Q	PU	PT €HT
Nettoyage des 8 et 9 novembre 2018 aorès interruption du chantier et blocage des issues	ens	1.00	1 371.00 €	1 371.00 €
Traitement des déchets	ens	1.00	732.00 €	732.00 €
<b>Total 1</b>				<b>2 103.00 €</b>

**1.2. prolongation du délai de réalisation des travaux après Gros Oeuvre**

Initialement prévu durer 14 mois après un OS de démarrage AU 13 novembre 2017 ( voir COMaître d'Œuvre du 06/02/2015 (pièce N°2), L'opération a été réceptionnée le 19/04/2019 (voir PV de réception pièce jointe N°3). A la demande du Maître d'Ouvrage il a été demandé de maintenir les clôtures et installations de chantier au delà du 13 /01/2019. voir échanges de mails pièces N°4,5 et 6

Désignation	Unité	Q	PU	PT €HT
Gardiennage du 13/01/2019 au 31/01/2020	mois	12.50	2 200.00 €	27 500.00 €
Clôture de chantier	mois	12.50	250.00 €	3 125.00 €
WC chimiques de février à juin 2019	mois	5.00	342.00 €	1 710.00 €
Branchement EDF	ens	1.00	2 819.00 €	2 819.00 €
Entretien clôtures	heures	40.00	36.00 €	1 440.00 €
<b>Total 2</b>				<b>36 594.00 €</b>

**1.3. Maintien en place et entretien des installations électriques en attente branchement EDF**

Retard de raccordement EDF comme constaté dans Pièce jointe N°7 du 19/02/19

Désignation	Unité	Q	PU	PT €HT
installations électriques comprenant une armoire en pied de transfo, poteaux et buses, 200 ml de cables, armoire générale et une armoire secondaire ,	mois	8.00	1 560.00 €	12 480.00 €
<b>Total 3</b>				<b>12 480.00 €</b>

<b>TOTAL HT</b>	<b>51 177.00 €</b>
<b>TVA 8,5%</b>	<b>4 350.05 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>55 527.05 €</b>

Pièces jointes:

N°1: PV US2C 42 du 6/11/18

N°2 PV Maître d'œuvre du 6/02/18

N°3 PV réception des travaux

N°4 Mail du 23/08/19

N°5 Mail du 3/10/2019

N°6 Mail du 30/01/2020

N° 3 PV US2C 48 du 19/02/19.



**OPERATION ACADEMY DES CAMELIAS**  
ACADEMIE DES CAMELIAS A SAINT-DENIS

CR REUNION OPC DU 06/11/18

CR 42

P : Présent / C : Convoqué à la prochaine réunion / @ : diffusion par mail / A : absent / R : retard / EXC : excusé / Abs : total des absences

**INFORMATIONS GENERALES**

**RAPPEL DES DATES**

OS  
Fin de période de préparation  
Date de réception

Délai            mois    compris préparation et hors congés légaux

**DOSSIER MARCHE :**            chez le MO qui se chargera de la repro

**SITUATION DE TRAVAUX**

Faire viser le tableau d'avancement en 1 exemplaire à US2C lors du dernier RdV du mois  
**US2C ne visera les situations que sur site.**  
Situation à remettre ensuite en 3 exemplaires au MOE pour visa et diffusion au MO

**PLANNING TCE**    Le planning TCE du 14/11/17 a été signé par toutes les entreprises.  
Il n'a pas été notifié aux entreprises par le MO

**N NETTOYAGE**

Vu le 22/10 : Une campagne de nettoyage général du site s'impose. US2C demande aux entreprises concernées (voir liste ci-dessous) de prévoir 1 manœuvre sur site VENDREDI 26/10.

Sont concernées : DN CONCEPT - SOREPLAC - CMR - SECAB - BAIE ALU DESIGNER -  
MBDT

Pas de benne sur cette opération --> déchets à évacuer par les entreprises

Un contrôle sera effectué le mardi 30/10. Si ce n'est pas satisfaisant, un nettoyage sera commandé le 31/10, à une entreprise extérieur, aux frais des entreprise intervenant sur le site.

Vu le 30/10 : seuls BAIE ALU/SECAB/EFS ont participé.

Vu le 6/11 : nettoyage commandé à LEON GROSSE : prévu les 8 et 9 /11

**REUNIONS HEBDOMADAIRES**            **le Mardi 10h00 9h00**

**COORDINATION**

Maître d'Ouvrage		MAIRIE SAINT DENIS	
CR	DATE	OBSERVATION	SUIVI
39	16/10/18	Faire demandes de raccordement EDF - FT - AEP	Vu le 23/10 : SECAB attends des informations de la part du MO : voir mail
41	30/10/18	Intervention auprès de RUNEO souhaitable : la chambre de comptage AEP, réalisé en 2016 suivant les demandes de VEOLIA est aujourd'hui refusée par RUNEO.	Vu le 6/11 : démarches mairie en cours

Maître d'œuvre		OBA	
CR	DATE	OBSERVATION	SUIVI
42	06/11/18	Cheminement amont : implanté par GTOI, pour avis avant coulage (le	
42	06/11/18	Limites prestation GTOI/SECAB à indiquer, concernant les fouilles des massifs de candélabres du terrain de sport	

# Réunion de chantier

06/02/2018

## INFORMATIONS SUR LE PROJET

**Nom**  
**ACADEMY DES CAMELIAS**

**Adresse**  
**Rue des camélias/Rue Georges François/Rue Georges Clémenceau**

**Type de construction**  
**Maison de quartier**



## PROCHAINE RÉUNION

13/02/2018 09:00

## PARTICIPANTS

**P** Présent **R** Retard **A** Absent **E** Excusé

## PERSONNES RELATIVES AU PROJET

Rôle	Contact	Adresse	Email & Téléphone	Présence	Convoqué
Maitre d'ouvrage	<b>Anthony Pausé</b> Mairie de Saint-Denis	Direction Superstructure et Bâti - 2 Rue de Paris 97400 Saint-Denis	a.pause@saintdenis.re 0692053282		
Maître d'oeuvre	<b>Olivier Brabant/Laure Ponsart/Willy Miranville</b> OBA	20bis rue Archambaud 97410 Saint-Pierre	chantiercamelias@oba.re 0262355624 - 0692070585- 0693945290	<b>P</b>	
OPC	<b>Ivan ULRICI</b> US2C		ulrici.us2c@gmail.com domicile: 0693669089	<b>P</b>	
BET Structure/fluides	<b>Jean-Pierre Flacher</b> INTEGRALE	14 rue Jules Thiriel savanna 97460 Saint-Paul	jeanpierre.flacher@integrale.re domicile: 0692 63 00 94 autre: 0262 24 59 63	<b>P</b>	
VRD/Paysagiste	<b>Laurent Brenier</b> LEU		lb@leureunion.fr 0262911128	<b>P</b>	
BET VRD & Reseaux	<b>Pascal Brunet</b> Alter		p.brunet@alter.re 0662007707	<b>E</b>	13/02/2018 09:00
Contrôleur technique	<b>Sanda RAZAFINDRASATA</b> Apave		sanda.razafindrasata@apave.com 0262292881	<b>P</b>	
CSPS	<b>Alain Lombard</b> 3C	5 rue des paniers 97400 Saint-Denis	lombardalain@orange.fr 0692850016	<b>P</b>	
BET VRD & Réseaux	<b>Pascal Brunet</b> Alter		p.brunet@alter.re 0692007707		

## ENTREPRISES

Rôle	Contact	Adresse	Email & Telephone	Présence	Convoqué
00 - TOUS	<b>TOUS</b> Tou	XX	XX XX		
1 - VRD	<b>Léo Dalla Favera</b> GTOI	ZIC N°2 - BP 32016 97824 Le Port Cedex	leo.dallafavera@gtol.fr domicile: 0262 47 94 15 autre: 0692 40 83 63	(P)	
2 - GROS-OEUVRE	<b>Dominique Pluche</b> LEON GROSSE	ZAC Foucherolle - Rue de la Guadeloupe 97438 Sainte-Marie	d.pluche@leongrosse.fr autre: 0262 29 24 88 domicile: 0692 00 66 64	(P)	13/02/2018 09:00
3a - RESINE	<b>Thierry Correia</b> ECB	16 rue Leonel Françoise – ZI des Sables 97 427 Etang Salé	tcorreia@sealpox.com domicile: 0262 96 75 83 autre: 0693 00 20 09		
3b - PEINTURE SOL MINCES	<b>Allan Cuvelier</b> DN CONCEPT	468 bis chemin Cent Gaulettes 97440 Saint-André	bureau: secretariat.dnconcept@gmail.c om domicile: allan.dnconcept@gmail.com autre: 0262 12 77 24 domicile: 0692 75 37 96	(P)	
4 - ETANCHEITE	<b>Manix Hoarau</b> SEITMO	11 Rue de la Ravine 97438 Sainte-Marie	seitmo@wanadoo.fr domicile: 0692 870352 autre: 0262 52 77 27		
5a - REVETEMENTS DURS	<b>Allan Cuvelier</b> DN CONCEPT	468 bis chemin Cent Gaulettes 97440 Saint-André	bureau: secretariat.dnconcept@gmail.c om domicile: allan.dnconcept@gmail.com autre: 0262 12 77 24 domicile: 0692 75 37 96	(P)	
5b - CLOISONS/FX- PLAFOND/ACOUSTIQUE					
6 - PLOMBERIE	<b>M.Poun</b> E.F.S	45 rue ruisseau des Noirs 97400 Saint-Denis	etude@electrofroidsanitaire.co m 0262 202992- 0692878568	(P)	13/02/2018 09:00
7 - ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	<b>Nazir Assenje/Brighton</b> <b>Berthilde</b> SECAB	ZAE La Mare - lot N°2 - Allée des Cocos Robert 97438 Sainte-Marie	mail: secab@secab.re mail: nazir.assenje@secab.re mail: brightonberthilde@secab.re autre: 0262 219446 domicile: 0692 76 82 81 bureau: 0692 87 83 69	(A)	13/02/2018 09:00
8a - MENUISERIE ALUMINIUM/OCCULTATION	<b>Michel TECHER/Ludovic</b> <b>POLLUX</b> BAIE ALUMINIUM	36 Chemin des épinards dufourg 97490 La Bretagne	baialuminium- designer@hotmail.fr ludo.pollux@gmail.com bureau: 0692 61 80 34 domicile: 0692 29 11 00 autre: 0262 485944	(A)	13/02/2018 09:00
8b - METALLERIE	<b>Frédéric Lauret</b> CMR	25 C avenue de Toulouse - ZA Bel Air 97450 Saint Louis	cmr@cmr.re domicile: 0262 22 09 09 autre: 0692 68 70 02	(E)	13/02/2018 09:00

## ENTREPRISES

Rôle	Contact	Adresse	Email & Téléphone	Présence	Convoqué
9 - MENUISERIE BOIS/PLATELAGE BOIS	<b>Emmanuel FARQUE/Didier DESROCHES</b> MBDT	19 Av du Piton Tréport 97460 Saint-Paul	domicile: cdtx@mbdt.re bureau: farque@mbdt.re domicile: 0693 13 67 24 autre: 0262 350856	(E)	13/02/2018 09:00
10 - AMENAGEMENT PAYSAGERS/MOBILIER URBAIN	<b>Giovany Narssaman</b> JARDIN CREOLE	192 Chemin Marcel Hoareau 97410 Saint-Pierre	jardin_creole@hotmail.fr autre: 0692 70 17 27 domicile: 0262 49 85 79	(P)	

## REMARQUES

### 1- ADMINISTRATIF

Note du	Description	Pour le	Statut
<b>00 - TOUS</b>			
26/07/2017	OS travaux en date du 26/07/2017 sauf SECAB, EFS, et SEITMO  Période de préparation : 2 semaines  Durée des travaux : 14 mois (y compris 4 période de préparation (Livraison prévue 27 septembre 2018)  Arrêt de chantier le 22 août 2017 (non notifié par OS) car non notification des lot électricité ,plomberie et étanchéité, reprise effective des travaux et des réunions de chantier le 3 octobre 2017. Soit un arrêt de 1 mois et 10 jours. Reprise sans OS de démarrage travaux... Os de démarrage travaux à la date du 13 novembre 2017.		
▶ 26/07/2017	Validation des documents d'EXE par la MOE (de préférence documents sous format papier à transmettre en réunion de chantier) puis transmission au CT pour validation. Transmettre une copie du bordereau à l'OPC.		
▶ 26/07/2017	Avance forfaitaire à demander avant la première situation de travaux.		
▶ 26/07/2017	Vous recevrez par mail un modèle de situation de travaux, merci de respecter ce modèle, sinon vos situations seront rejetées. Bien tenir compte de l'indice du mois M0. Pour les échanges merci de contacter chez OBA Lydie a l'adresse mail lydienivinou@oba.re.		
▶ 26/07/2017	Rappel: clause d'insertion art.1.8.6 du CCAP pour les lots 2-3b-5-6-10.		
▶ 26/07/2017	Les réunions de chantier se feront les mardis matin à 9h30 et jusqu'à la fin de l'année à 10h.		
▶ 24/10/2017	Visite du maire dans 3 semaines sur site.		

### 2-ETUDES

Note du	Description	Pour le	Statut
<b>00 - TOUS</b>			
26/07/2017	CSPS demande à ce que les PPSPS ne soient pas des "copier coller" des autres chantier. Il a attiré l'attention sur le fait que les sous-traitants sont sous responsabilité de l'entreprise titulaire...		
▶ 26/07/2017	CSPS : L'ensemble des inspections commune avant le début des travaux, et ensuite lui remettre le PPSPS. Ne pas lui demander la veille pour le lendemain d'être disponible pour les visites...		
▶ 26/07/2017	OPC: Transférer vos temps de tâche et contraintes spécifiques à l'OPC		
▶ 26/07/2017	Au vu des OS avec des durées de tâche et non une durée globale de chantier des OS d'arrêt et reprises. La MOE attire l'attention du MOA sur ce principe qui paraît extrême y compliqué et souhaite que la MOA continue la gestion des OS.		

Copie DP + Gouyba (Aix)  
G. cl.



LEON GROSSE  
REÇU LE :  
N° 00030 04 MARS 2020

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE6

RECEPTION DES TRAVAUX  
DECISION DE RECEPTION<sup>1</sup>

Le formulaire EXE6 est un modèle, qui peut être utilisé par le maître de l'ouvrage, pour formaliser sa décision de réception, relative aux travaux commandés dans le cadre d'un marché public.

**A - Identification du maître de l'ouvrage.**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Saint-Denis  
DGA-ST  
18 rue Vallon Hoarau – 97490 SAINTE-CLOTILDE  
Tel : 0262 47 58 00 / Fax : 0262 47 60 06  
Adresse internet : <https://www.saintdenis.re>

**B - Identification du titulaire du marché public.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Entreprise LEON GROSSE  
ZA des Foucherolles – Rue de la Guadeloupe – 97495 SAINTE-CLOTILDE CEDEX  
Tel : 0262 29 24 88 / Fax : 0262 29 24 68  
Courriel : [lareunion@leongrosse.fr](mailto:lareunion@leongrosse.fr)  
SIRET : 745 420 653 00511

**C - Identification du maître d'œuvre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du maître d'œuvre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Groupement Olivier BRABANT, architecte mandataire / BET LEU / BET Intégrale Ingénierie/ CiEA  
20 bis rue Augustin Archambaud – 97410 SAINT-PIERRE  
Tel : 0262 35 56 24 / Fax : 0262 35 57 22  
Courriel : [olivierbrabant@oba.re](mailto:olivierbrabant@oba.re)  
SIRET : 395 250 996 00042

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

#### **D - Objet du marché public.**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)*

Aménagement du cœur de quartier des Camélias et réalisation de l'équipement « Academy des Camélias »  
Lot n°02 : GROS OEUVRE – Marché n° M 17169

- Référence du marché public : M 17169
- Date de la notification du marché public : 15 juin 2017
- Durée d'exécution du marché public : 5 mois y compris 2 semaines de préparation et congés légaux à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

#### **E - Objet de la décision de réception.**

La présente décision a pour objet la réception des prestations désignées ci-dessous :

## F - Décision du maître de l'ouvrage.

Au vu :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- du procès-verbal des opérations préalables à la réception, en date du **16 AVRIL 2019**, et des propositions présentées le 16 AVRIL 2019 par le maître d'œuvre ;
- de la lettre, en date du ....., par laquelle le titulaire du marché public accepte la réfaction proposée ;

le maître de l'ouvrage décide :

(Cocher la case correspondante.)

1.  **que la date retenue, pour l'achèvement des travaux, est fixée au 30 Avril 2019**
2.  **que la réception est prononcée ;**  
(Cocher la case correspondante.)
  - 2.1.  **sans réserve.**
  - 2.2.  **sous réserve :**  
(Cocher la case correspondante.)
    - 2.2.1.  de l'exécution concluante des épreuves énumérées à l'annexe n° ..... ci-jointe.
    - 2.2.2.  de l'exécution des travaux et prestations, énumérés à l'annexe n° ..... ci-jointe, avant le .....
  - 2.3.  **avec réserve :**  
(Cocher la case correspondante.)
    - 2.3.1.  le titulaire doit remédier, avant le ....., aux imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ..... ci-jointe.
      - 2.3.1.1.  Toutefois, il est proposé que cette dernière réserve soit levée, si le titulaire du marché public accepte une réfaction égale en prix de base à (Indiquer le montant de la réfaction.) : .....
    - 2.3.2.  les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le .....
    - 2.3.3.  les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le .....

## G - Signature du maître de l'ouvrage.

A : ....., le .....

Elu Délégué  
Signature  
(maître de l'ouvrage)

Francis JAVEL  
Conseiller Municipal

Date de mise à jour : 25/02/2011.

EXE6 - Réception des travaux  
Décision de réception

Marché n°17169

Page : 3 / 3



100% entrepreneurs

Dominique PLUCHE <d.pluche@leongrosse.fr> 

---

**academy : dépenses d'installation de chantier complémentaires**

1 message

---

**Dominique PLUCHE** <d.pluche@leongrosse.fr>

23 août 2019 à 08:50

À : Anthony PAUSE &lt;a.pause@saintdenis.re&gt;

bonjour monsieur

depuis des mois les travaux de l'academy sont achevés , mais non réceptionnés  
parce qu'il n'y a ni eau ni courant définitif  
en attendant , nous continuons a assurer le gardiennage du site et la fourniture d 'électricité provisoire de chantier  
, l'entretien des clôtures périphériques  
depuis la date d'achèvement des travaux prévue au marché , les dépenses citées ci dessus  
ne sont pas comprises au titre de notre contrat

pouvez vous me confirmer que ces dépenses complémentaires seront bien prises en charge  
par le maître d' ouvrage ?

meilleures salutations

d pluche



100% entrepreneurs

Dominique PLUCHE &lt;d.pluche@leongrosse.fr&gt;

**ACADEMY**

1 message

**Anthony PAUSE** <a.pause@saintdenis.re>

3 octobre 2019 à 14:05

À : d.pluche@leongrosse.fr

Bonjour Monsieur PLUCHE.

Je vous confirme la prise en charge des prestations supplémentaire sur l'academy des camelias.  
Pouvez-vous nous transmettre une proposition d'avenant regroupant les différentes prestations sur site.

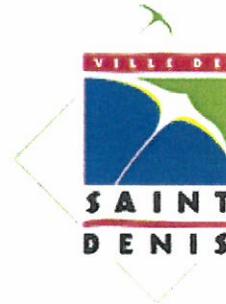
Cordialement.

**Anthony pause / Chargé d'opération**

Direction Superstructures et Bâti

Tel : 02 62 92 16 28

Mobile : 06 92 05 32 82

**Inscriptions  
Scolaires 2018  
2019**À partir du  
12 févrierPlus d'infos sur  
[saintdenis.re](http://saintdenis.re)

Email secured by Check Point.



100% entrepreneurs

Dominique PLUCHE &lt;d.pluche@leongrosse.fr&gt;



---

**academy des camélias**

1 message

---

**Dominique PLUCHE** <d.pluche@leongrosse.fr>

30 janvier 2020 à 16:06

À : Anthony PAUSE &lt;a.pause@saintdenis.re&gt;, olivierbrabant@oba.re

bonjour monsieur

conformément à ce qui a été convenu le 14 novembre 2019 nous arrêterons le gardiennage de l'opération le  
vendredi 31 janvier 2020 à minuit  
les clôtures de chantier seront retirées ce lundi 3 février 2020

meilleures salutations

d pluche





**OPERATION ACADEMY DES CAMELIAS**  
ACADEMIE DES CAMELIAS A SAINT-DENIS

CR REUNION OPC DU 19/02/19

CR 48

**INFORMATIONS GENERALES**

**SITUATION DE TRAVAUX**

Faire viser le tableau d'avancement en 1 exemplaire à US2C lors du dernier RdV du mois  
**US2C ne visera les situations que sur site.**

Situation à remettre ensuite en 3 exemplaires au MOE pour visa et diffusion au MO

**PROGRAMMATION FIN OPERATION**

Vu le 21/01/19 programme des visites MOE établi ce jour, avec les entreprises présentes :

- le 05/02/19 : locaux intérieurs
- le 19/02/19 : extérieurs, gradins
- le 26/02/19 : patio

Vu le 19/2 : le programme ci-dessus n'a pas pu être respecté, du fait du manque d'avancement de DNCONCEPT, SECAB, BAIES ALU DESIGNERS, CMR, SOREPLAC.

Dans ces conditions, vue le manque de finitions, le MOE signale que les OPR du 26/02/19 sont annulées, et repoussées à une date ultérieure.

Le MOE demande à toutes les entreprises de :

- 1/ terminer TOUTES les prestations dues au titre de leur marché
- 2/ faire leurs auto-contrôles
- 3/ d'indiquer au MOE + OPC la date à laquelle les OPR pourront avoir lieu

DOE à préparer, pour remise au MOE au plus tard le 26/02

**REUNIONS HEBDOMADAIRES**

**le Mardi ~~10h00~~ 9h00**

**COORDINATION**

**Maître d'Ouvrage**

**MAIRIE SAINT DENIS**

CR	DATE	OBSERVATION	SUIVI
39	16/10/18	Faire demandes de raccordement EDF - FT - AEP	Vu le 23/10 : SECAB attends des informations de la part du MO : voir mail du 17/10
47	05/02/19	Raccordement EDF : le BET sous traitant d'EDF (ETUDE ELEC EXPRESS) était présent ce jour. Il annonce que le raccordement définitif de l'opération ne pourra avoir lieu que dans 4 mois au mieux!	

**Maître d'œuvre**

**OBA**

CR	DATE	OBSERVATION	SUIVI
45	22/01/19	Programme OPR : voir programme en début de CR	
48	19/02/19	Les OPR prévues le 26/02 sont annulées, vu le manque de finitions et d'auto-contrôles. Les OPR seront programmées une fois que les entreprises auront indiqué leur date d'achèvement COMPLET de leurs travaux.	

**Contrôleur technique**

**APAVE**

CR	DATE	OBSERVATION	SUIVI
48	19/02/19	Synthèse actualisée transmise le 18/2/19 par le CT	





ETAPE EXE  Sous-étape Protocole	<b>PROTOCOLE TRANSACTIONNEL</b>	VERSION 1 11/03/2024
---	-------------------------------------	-------------------------

**ENTRE :**

**La Commune de Saint-Denis**, représentée par son Maire en exercice, **Mme ERICKA BAREIGTS**, autorisée à cet effet par délibération n° ..... du Conseil Municipal en séance du .....

Ci-après dénommée «la Commune».

**ET :**

ENTREPRISE LEON GROSSE  
Tel : 0262 29 24 88 / fax : 0262 29 24 68  
Mail : lareunion@leongrosse.fr  
Dont le SIRET est : 74542065300511  
Domiciliée au : ZA des Foucherolles – rue de la Guadeloupe  
97495 Sainte-Clotilde Cedex  
Représentée par M. Dominique PLUCHE, dûment mandaté à cet effet ;

Ci-après dénommée «l'Entreprise».

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil ;

Vu la circulaire du 14 août 1987;

Vu la lettre circulaire de la Préfecture du 24 août 2000 relative à l'indemnisation des cocontractants;

Vu la délibération n° ..... du Conseil Municipal en séance 25 septembre 2021;

**APRES AVOIR RAPPELE CE QUI SUIT :**

En février 2017, la ville a lancé une procédure adaptée pour l'AMENAGEMENT DU CŒUR DE QUARTIER DES CAMELIAS ET REALISATION DE L'EQUIPEMENT « ACADEMY DES CAMELIAS » - LOT 2 : GROS ŒUVRES.

Le marché (M17169) a été attribué à la société LEON GROSSE Pour un montant de 1 040 000,00 € HT. Le marché a été notifié le 15 juin 2017 passé pour une durée de 5 mois y compris deux semaines de préparation.

En cours d'exécution du marché, deux avenants ont été passés :

Avenant 1 :

- Montant HT : 1 127 165,92 € HT
- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant TTC : 1 22 975,02 € HT
- Ecart : 8,38 %

Avenant 2 :

- Montant HT : 1 161 736,18 € HT
- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant TTC : 1 260 483, 76 € HT
- Ecart : 11,71 %

Or, en cours d'exécution du chantier, le contexte avec les riverains proches du site était difficile. Des manifestations ont été organisées afin de bloquer les issues du chantier et l'occupation du site pendant deux jours, soit les 8 et 9 novembre 2018. Suite à ces manifestations, il a été confié au titulaire de procéder au nettoyage du chantier et d'assurer la sécurité du site bien au-delà du 13/01/2019, date à laquelle les clôtures aurait dû être retirées. Le gardiennage, avec le maintien des clôtures, a duré du 13/01/2019 au 31/01/2020.

Les circonstances ci-dessus revêtent ainsi le caractère d'imprévisibilité indiqué au 3° de l'article L6 du code de la commande publique.

Cependant, les conditions du marché ne pouvant faire l'objet de modifications, il est proposé d'indemniser le titulaire du fait de la charge extra contractuelle exceptionnelle rencontrée.

Les charges sont décomposées comme suit :

Désignation	Coût HT	TVA	Coût TTC
Nettoyage après interruption du chantier dû aux blocages des issues. Traitement des déchets.	2 103,00 €	8,5%	2 281,75 €
Gardiennage du 13/01/2019 au 31/01/2020. Clôture de chantier. WC Chimique de février à juin 2019. Branchement EDF. Entretien clôtures	36 594,00 €	8,5%	39 704,49 €
Installations électriques comprenant une armoire en pied de tranfo, poteaux et buses, 200 ml de câbles, armoire générale et une armoire secondaire.	12 480,00 €	8,5%	13 540,80 €
TOTAUX	51 177,00 €	8,5%	55 527,05 €
IMPACT par rapport au montant final du marché	4,40 %		

Afin de prévenir tout contentieux et de préserver les deniers publics, tout en permettant l'indemnisation du titulaire pour les prestations réalisées, les parties ont souhaité se rapprocher pour formaliser un accord amiable, dans le respect de leur intérêt et après concessions réciproques.

Il a ainsi été convenu que l'indemnisation des prestations effectuées par le titulaire et non encore réglées à ce jour se ferait sous la forme d'une transaction en application des articles 2044 et suivants du Code civil.

**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Sommes versées pour**

Prestations de nettoyage, gardiennage et entretien de la clôture du chantier et les frais d'électricité y afférant.

**Article 2 : Montant de la transaction**

Les parties conviennent d'un commun accord d'arrêter le montant de l'indemnité à 47 000,00 € EUR HT. L'ordonnateur émettra, donc, au profit de l'entreprise des mandats de dépenses correspondants au montant total des dépenses utiles.

**Article 3: Règlement de la transaction**

L'entreprise renonce à toute autre réclamation au titre de l'accomplissement de la prestation citée en article 1.

Les parties constatent l'extinction des dites créances réciproques. Elles reconnaissent en outre que cette transaction solde définitivement leurs relations au titre des prestations susvisées à l'article 1.

**Article 4: Liste des pièces de la transaction**

- Le présent accord,
- L'annexe 1 (mémoire de réclamation de l'entreprise)

**Article 5 : Caractère transactionnel**

Le présent protocole d'accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil. En contrepartie de la bonne exécution de la présente, l'entreprise se déclare satisfaite du règlement qui lui est proposé et renonce à tout recours devant quelque juridiction que ce soit et notamment devant le juge administratif, afin d'obtenir la condamnation de la Commune à lui verser toute autre indemnité que celle prévue à la présente transaction.

Chacune des parties renonce à toute instance et action au titre des prestations objet du marché.

La Commune de Saint-Denis et l'entreprise s'estiment remplies de leurs droits et reconnaissent que la présente transaction a autorité de la chose jugée au sens de l'article 2052 du Code Civil.

Le présent protocole sera transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Région Réunion pour l'exercice du contrôle de légalité et au Receveur Municipal pour règlement.

Pour la Commune de Saint-Denis

A Saint-Denis le